

**ARRETE N° 23 - 2015
PORTANT AUTORISATION
TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC**

**Interdiction de stationner
devant les n° 30, 32 et 34 rue Clemenceau**

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public déposée en mairie le 27 avril 2015 par **Monsieur Denis MAILLARD**, domicilié 8 rue du Ruisseau à MARBACHE (54820), héritier de la maison sise 32 rue Clemenceau à MARBACHE (54820), par laquelle il sollicite une interdiction de stationner devant les n° 30, 32 et 34 rue Clemenceau pour permettre l'installation d'un tracteur avec une remorque devant la maison pour la vider, le samedi 2 mai 2015 de 8h30 à 20h30,
 - Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée des travaux,
- Pour permettre le bon déroulement de ces travaux :

ARRÊTE

Article 1^{er} : **Monsieur Denis MAILLARD**, héritier de la maison sise 32 rue Clemenceau à MARBACHE (54820), est autorisé à occuper l'espace public devant chez lui et notamment par l'installation d'un tracteur avec une remorque benne, **le stationnement sera donc interdit à tout autre véhicule,**
devant les n° 30,32 et 34 rue Clemenceau,
le samedi 2 mai 2015 de 8h30 à 20h30

Article 2 : Pendant la durée des travaux, le chantier sera obligatoirement sécurisé et matérialisé par **Monsieur Denis MAILLARD**. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées et notamment laisser un passage d'au minimum 1 mètre afin de laisser un accès sécurisé pour les piétons.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de FROUARD,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- La Communauté de Communes du Bassin de Pompey,
- Monsieur Denis MAILLARD,
- Affichage.

MARBACHE, le 27 avril 2015

**Le premier Adjoint,
Henri CHARPIN**



Département de
Meurthe et Moselle

Mairie
de **MARBACHE**

64 rue Clémenceau

54820 Marbache

Tél : 03 83 24 90 18

Fax : 03 83 24 98 41

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Article L 113-2 du Code de la voirie routière

Formulaire à adresser, au moins 10 jours avant le début des travaux,
Ou au moins 30 jours si l'occupation est supérieure à un mois, à la Mairie.

ENTREPRISE BENEFICIAIRE de l'AUTORISATION :

Représentée par : M. Paul Denis Tél : 03.83.24.03.09

Adresse : 8 rue du ruisseau 54820 Marbache Fax :
Email : N° R.C.S. ou R.M. :

MAÎTRE D'OUVRAGE (ou Propriétaire) :

Représentée par : M. Paul Denis Tél :

Adresse : Fax :

NATURE DES TRAVAUX (ex : ravalement de façade, réfection de la toiture, etc...):

Déblaiement

ADRESSE DU CHANTIER : 32 rue Clémenceau 54820 Marbache

Parcelles cadastrales n° :

DETAIL DES OCCUPATIONS: emplacement du 30 au 34 rue Clémenceau 54820 Marbache

Longueur : 20 m Largeur : 2 m Surface totale : m²

NATURE DE LA DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : demande initiale renouvellement

échafaudage benne à gravats goulotte d'évacuation des gravats installation d'une grue

bétonnière engin de chantier bungalow de chantier (nb.....) dépôt de matériaux

dépôt de matériel clôture de chantier autres (préciser) :

DUREE PREVISIONNELLE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Début de l'occupation : 02 Mai 2015 à 8h30 Fin de l'occupation : 02 Mai 2015 à 20h30

PIECES A JOINDRE :

- Plan ou croquis précisant l'emplacement, les dimensions souhaitées et la surface occupée,
- Attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public.

Fait à : Marbache
Le : 27 Avril 2015

Signature du pétitionnaire

L'autorisation d'occuper le domaine public est accordée au pétitionnaire, à titre personnel, de façon précaire et révoquée.
Elle ne peut, en aucun cas être prêtée, louée ou cédée.

Demande déposée en Mairie le : 27 Avril 2015

Avis du Maire :

Marbache, le : 27 avril 2015

Le Premier Adjoint,
Henri CHARZIN